

Cet exemple d'ERNMT gratuit à MORIERES LES AVIGNON est édité par <u>ERNMT OFFICIEL.COM</u>

# ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES 16-18 RUE HENRI MAGNIEZ 84310 MORIERES LES AVIGNON



## SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

RISQUES NATURELS (1)

RISQUES MINIERS (1)

RISQUES MINIERS (1)

RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Inondation
Mouvement de terrain
Tassements différentiels
Séisme
Feu de forêt

RISQUES MINIERS (1)

RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Rupture de barrage
Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.
(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLS, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

#### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques Etat Libellé Date

#### CONCLUSIONS

Le bien n'est concerné par aucun plan de prevention de risque

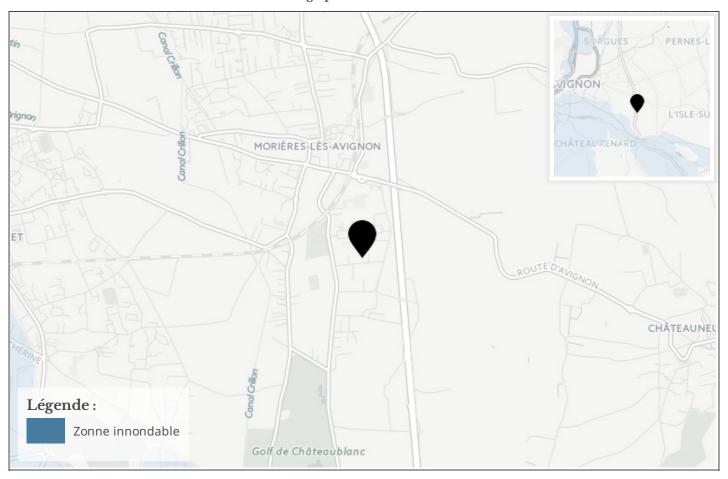
#### Atlas de Zone Inondable

Aléa		Nom de l'AZI	
n/a			

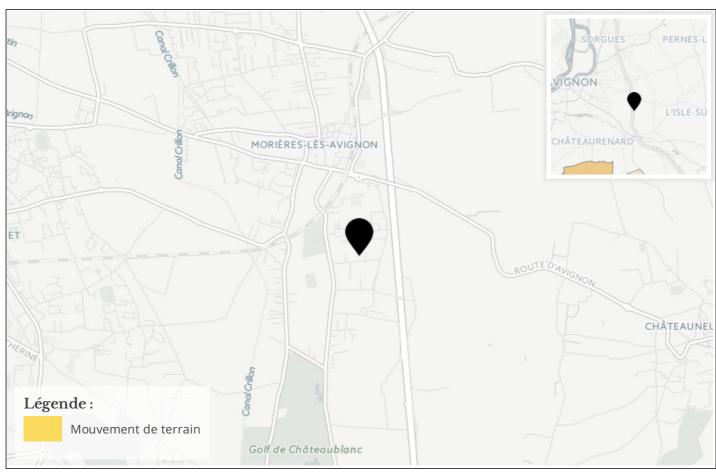
# Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982
Inondations et coulées de boue	26/08/1986	26/08/1986	17/10/1986	20/11/1986
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	21/09/1992	23/09/1992	12/10/1992	13/10/1992
Inondations et coulées de boue	08/09/2002	10/09/2002	19/09/2002	20/09/2002
Inondations et coulées de boue	01/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003

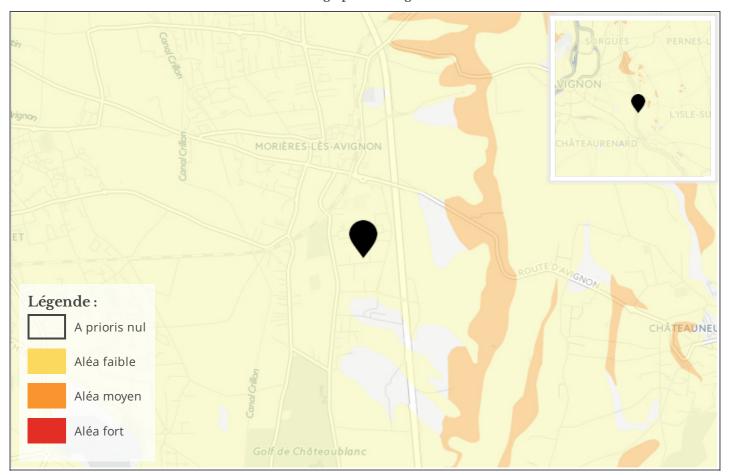
## Cartographie des inondations



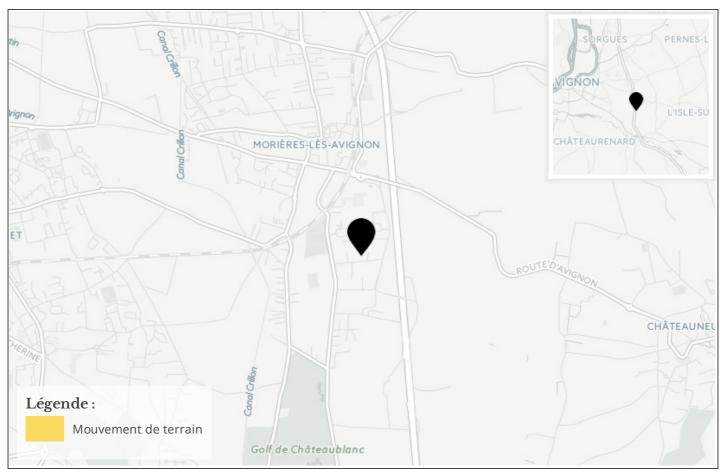
Cartographie des mouvements de terrains



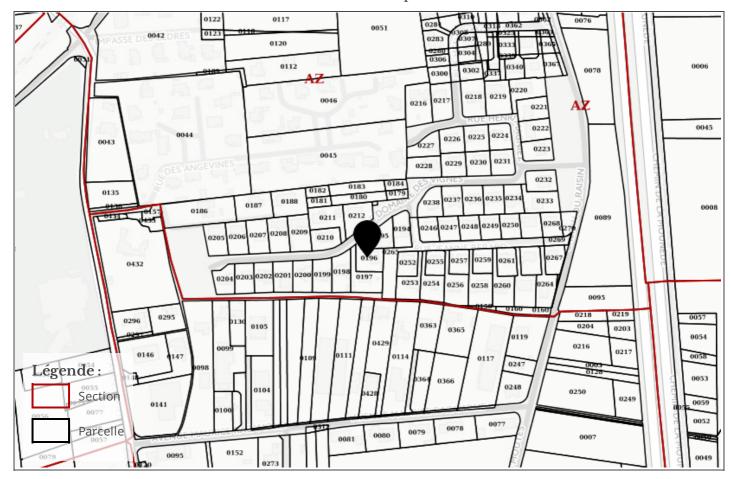
## Cartographie des argiles



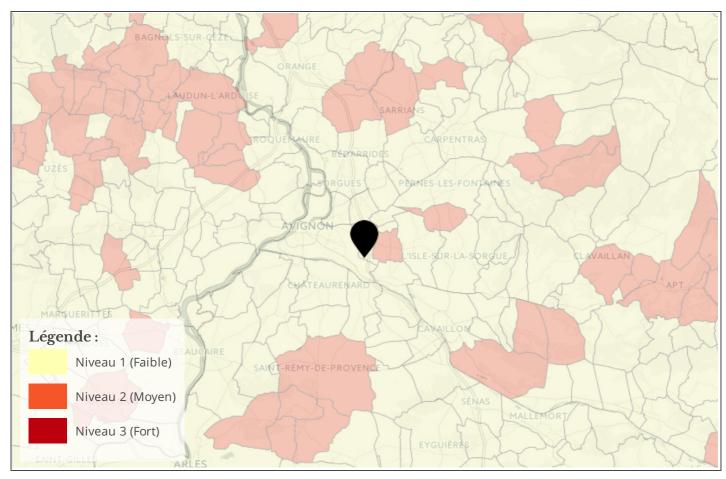
Cartographie des carrières / gypse



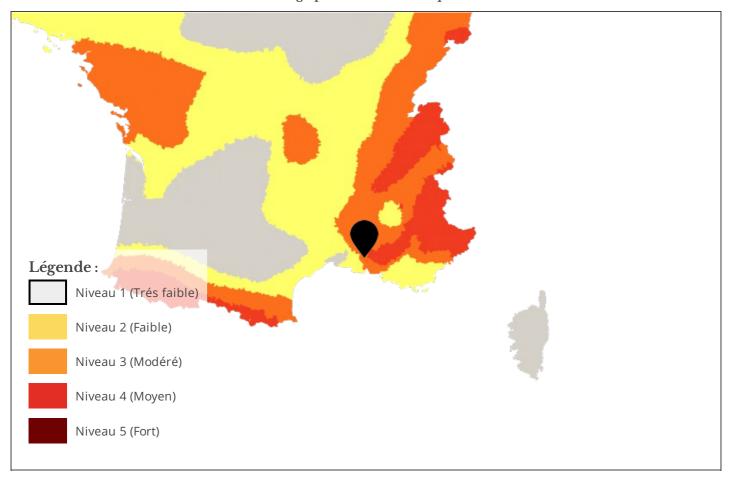
#### Referentiel cadastral parcelle



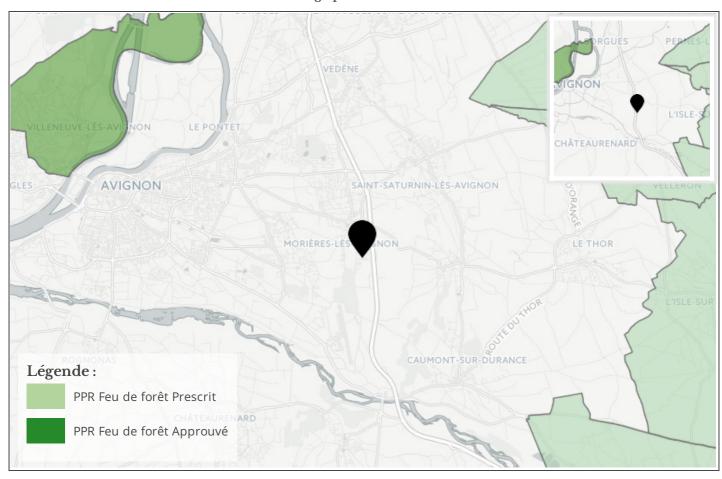
## Information RADON



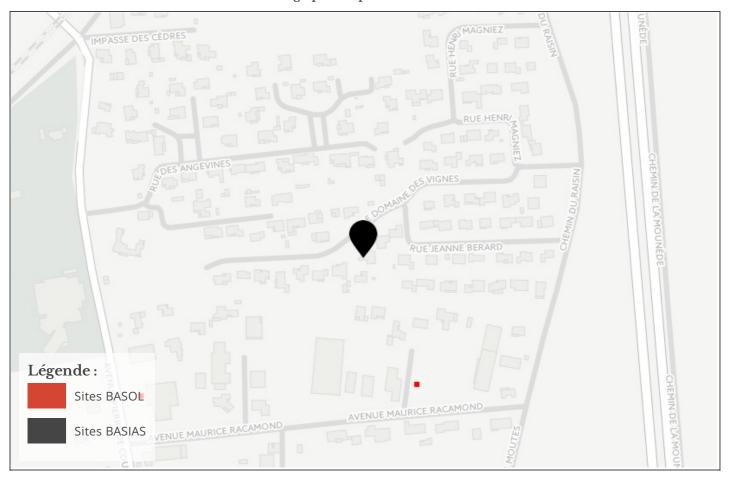
# Cartographie des zones sismiques



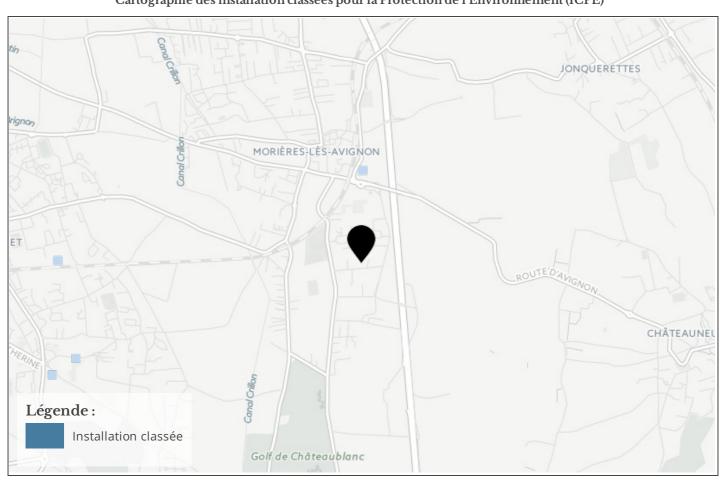
# Cartographie Feu de forêts



#### Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)





# Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitu- concernant l'immeuble, est établi sur la base des inforn	the state of the s	the state of the s	rels, miniers ou	technologiques	
N° 2011-07-20-0960-DDT	· ·	Г 2011	Mis à jour le		
informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti			j		
2. Adresse	code postal ou	Insee <b>com</b> r	nune		
16-18 Rue Henri Magniez	·	310	MORIERES I	ES AVIGNON	
3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs p	lans de prévention de risques na	turels [PPR n]			
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	prescrit		Oui	Non	Х
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	appliqué par anticipation		Oui	Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels	approuvé		Oui	Non	X
> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :					
		mouvements d	e		
inondation	crue torrentielle	terra	in	avalanches	
sécheresse	cyclone	remontée de napp	е	feux de forêt	
séisme	volcan	autre	es		
extraits des documents de référence joints au prés	ent état et permettant la localisation	on de l'immeuble au re	gard des risques	pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux		naturels	Oui	Non	Х
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR	naturels ont été réalisés		Oui	Non	
4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de préve	ntion de risques miniers [PPR m]				
en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.					
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	prescrit		Oui	Non	X
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	appliqué par anticipation		Oui	Non	Х
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers	approuvé		Oui	Non	X
> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :					
	mouvements de terrain	autre			
extraits des documents de référence joints au prés	ent état et permettant la localisation	on de l'immeuble au re	gard des risques	pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux		miniers	Oui	Non	Х
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR	miniers ont été réalisés		Oui	Non	
5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de préve	ntion de risques technologiques	[PPR t]			
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR t		ore approuvé	Oui	Non	Χ
si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrê	té de prescription sont liés à :				
effet toxique	effet thermique	effet de surpressio	n		
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux r	isques d'un PPR technologiques ap	prouvé	Oui	Non	X
extraits des documents de référence joints au prés	ent état et permettant la localisation	on de l'immeuble au re	gard des risques	pris en compte	
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux technologiques	dans le règlement du ou des PPR		Oui	Non	Χ
si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR	technologiques ont été réalisés		Oui	Non	
		de la cienciaité	- Cui	11011	
<b>6. Situation de l'immeuble au regard du zonage régleme</b> en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de		de la sismicite			
> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité	zone 5 zone 4	zone 3 X	zone 2	zone 1	
> Emilineable est situe dans due commune de sismicite	forte moyer				és
	•			fai	ible
7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique					
en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement					
> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui					
vendeur/bailleur – acquéreur/locataire					
8. Vendeur - Bailleur	jean		Dura	nd	
P. Acquéreur - Locataire Jeanne		Dupo	ond		
10. Lieu / Date	MORIERES LES AVIGNON		17/06/2	2017	
Attention I Cilc nimpliquent pas diabligation ou dintardis	tion réglementaire narticulière les	aláas sannus au právi	cibles aui pauver	at âtra signalás da	ne lee

**Attention!** S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

# Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist
PAC8402714	sarl hydrocarbure aldebert, dépôt de liquides inflammables, 63 avenue maurice racamond morieres-les-avignon (84081)	272 mètres
	Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résul	tat	
	Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résu	tat	

# Télécharger l'IAL

 $\underline{http://www.vaucluse.gouv.fr/l-information-des-acquereurs-et-locataires-ial-en-a8955.html}$ 

Ministère du Développement Durable			
Préfecture : Vaucluse	Déclarationde sinistres indemnisés		
en application du IV de l'article	L 125-5 du Code l'environnement		
	Adresse de l'immeuble		
Commune			
MORIERES LES AVIGNON			
	Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe		
Arrêtés de reconnaissance de l'état de	Cochez les cases <b>OUI</b> ou <b>NON</b>	casti opi	
catastrophes au profit de la commune	si, à votre connaissance, l'immeuble a fa	ait l'objet	d'une indemnisation
	suite à des dommages consécutifs à cha	acun des	événements
		_	
Tempête	Arrêté en date du 30/11/1982	<b>O</b> Oui	ONon
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 17/10/1986	<b>O</b> Oui	O Non
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Arrêté en date du 12/10/1992	O Oui	O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 19/09/2002	<b>O</b> Oui	ONes
mondations et codiees de bode	Affete eff date du 19709/2002	Ooui	O Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 12/12/2003	O Oui	ONon
Etabli le :	Nom et visa du vendeur ou du bailleur		

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Visa de l'acquéreur ou du locataire